



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information déjà distribuée

TO: Chair and Members of the Planning and Housing Committee and Agriculture and Rural Affairs Committee

DESTINATAIRES : Présidents et membres du Comité de la planification et du logement et du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

FROM: Court Curry, Manager, Right of Way, Heritage, and Urban Design Services
Planning, Real Estate and Economic Development Department

Contact:

Will Fleury, UDRP Coordinator, Right of Way, Heritage, and Urban Design Services; Planning, Real Estate and Economic Development Department

EXPÉDITEUR : Court Curry, gestionnaire, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

Personne-ressource :

Will Fleury, coordonnateur du CEDU, Services des emprises, du patrimoine et du design urbain, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

DATE: November 10, 2023

DATE : 10 novembre 2023

FILE NUMBER / NUMÉRO DU DOSSIER : ACS2023-PRE-RHU-0048

SUBJECT: Urban Design Review Panel Terms of Reference Update

OBJET : Mise à jour du mandat du Comité d'examen du design urbain

OBJET

Permettez-nous de soumettre aux membres du Conseil municipal la mise à jour apportée par le personnel de la Ville au mandat du Comité d'examen du design urbain (CEDU). Nous avons mené l'examen de ce mandat pour le mettre en conformité avec le nouveau Plan officiel et avec les modifications apportées récemment à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, ainsi que pour passer en revue les occasions d'améliorer l'efficacité du processus d'examen des demandes d'aménagement.

Dans l'élaboration du mandat révisé du Comité d'examen du design urbain, le personnel de la Direction du domaine public et du design urbain a consulté les membres actuels du Comité, ainsi que le personnel de la Direction générale qui assiste aux réunions de ce comité, et s'est consacré à l'examen des pratiques des comités d'examen du design urbain dans d'autres municipalités.

CONTEXTE

Le Comité d'examen du design urbain a été constitué en 2010 en tant que comité indépendant de professionnels bénévoles regroupant des architectes, des architectes paysagistes, des concepteurs urbanistes et des professionnels du patrimoine. Comme l'indique la [politique 2\) de la sous-section 4.6.1](#) du Plan officiel, le CEDU assure le coexamen objectif des projets d'aménagement dans les secteurs prioritaires de conception de la Ville, répertoriés dans l'[annexe C7-A](#) et dans l'[annexe C7-B](#) du Plan officiel. Le Comité adresse, au personnel de la Ville et aux requérants qui déposent des demandes d'aménagement, des avis à caractère consultatif.

Le Comité d'examen du design urbain travaille de concert avec les professionnels internes de l'esthétique urbaine de la Ville pour jouer un rôle important dans la promotion des politiques-cadres du Plan officiel. Essentiellement, le Comité fait la promotion de l'excellence de la conception dans les secteurs prioritaires de conception ([sous-section 4.6.1](#) du Plan officiel), encourage les pratiques et les technologies de conceptions innovantes dans la planification des sites et la conception des bâtiments ([sous-section 4.6.4](#) du Plan officiel), assure l'efficacité de la planification des sites pour permettre de réaliser les objectifs des couloirs, des carrefours, des quartiers de même que du caractère de nos villages et de nos paysages ruraux ([sous-section 4.6.5](#) du Plan officiel) et favorise l'intégration adaptée des nouveaux projets d'aménagement de faible hauteur, de moyenne hauteur et de grande hauteur pour veiller à ce qu'Ottawa atteigne ses cibles de densification en tenant compte de l'habitabilité de la ville à différentes échelles d'aménagement ([sous-section 4.6.6](#) du Plan officiel).

La [politique 1\) b\) de la sous-section 4.6.1](#) du Plan officiel prévoit l'obligation de définir une structure-cadre pour les activités du CEDU. Nous avons mis à jour le mandat existant du CEDU pour qu'il cadre parfaitement à la fois avec le nouveau Plan officiel et avec les récents changements apportés à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, qui ont eu pour effet de modifier considérablement le déroulement de l'examen des projets d'aménagement. Voici en quoi consistent essentiellement ces modifications :

- Respecter les nouveaux délais du processus de l'examen des projets d'aménagement en menant généralement les examens du CEDU pendant la préconsultation.
- Recentrer le seuil des demandes qui feront l'objet de l'examen du Comité, en tenant compte de l'ensemble des compétences internes du personnel de la Ville dans l'examen des travaux de conception, en mettant l'accent sur les connaissances et les compétences du Comité d'examen du design urbain dans les projets qui ont une incidence considérable sur la promotion de l'excellence de la conception à Ottawa.
- Faire concorder les seuils de hauteur pour l'examen du CEDU avec le modèle des transects du Plan officiel ([annexe A](#)) : sept étages ou plus dans le transect du cœur du centre-ville et dans le transect du secteur urbain intérieur, cinq étages ou plus dans le transect du secteur urbain extérieur et dans le transect du secteur de banlieue, et trois étages ou plus dans les secteurs prioritaires de conception des villages. À l'heure actuelle, le seuil de hauteur pour l'examen du CEDU est fixé à quatre étages sur tout le territoire de la Ville.
- Améliorer l'administration, la logistique et l'ensemble de la charge de travail du CEDU en réduisant le nombre de membres du Comité présents pendant les séances du CEDU.

Vous trouverez ci-joint la version définitive du mandat, qui produira ses effets le 1^{er} janvier 2024.

Si vous avez des questions sur la version révisée du mandat du Comité d'examen du design urbain, veuillez communiquer avec Court Curry, gestionnaire des Services des emprises, du patrimoine et du design urbain.

Court Curry
Gestionnaire

Services des emprises, du patrimoine et du design urbain

c.c. Wendy Stephanson, directrice municipale

Don Herweyer, directeur général par intérim, Direction générale de la
planification, de l'immobilier et du développement économique

PIÈCE JUSTIFICATIVE :

Mandat du Comité d'examen du design urbain